

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du Mardi 7 Avril 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4- Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

INFORMATION IMPORTANTE

La finale de la coupe du Val de Marne Seniors Futsal se déroulera le **Jeudi 04 Juin 2026 à 20h00** au Gymnase Centre Du Bord de Marne 2 rue de la Prairie 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Remerciements au club de B2M FUTSAL et à la municipalité pour le prêt du gymnase.

MATCHES REMIS

54778441 : MAISONS ALFORT FC 1 / VITRY CA 1 Futsal D2.B du 16/03/2026 reporté au 13/04/2026

55610489 : VSG FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 C VdM Futsal du 25/04/26 avancé au 13/04/2026

53498846 : VSG FUTSAL 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 20/03/2026 reporté au 17/04/2026

53498847 : SAINT MAURICE AJ 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 29/03/2026 reporté au 19/04/2026

54778546 : VENOM FUTSAL 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2.B du 08/05/2026 reporté au 24/04/2026

FUTSAL D1

DESIGNATION DES ARBITRES

RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs

53498846 : VSG FUTSAL 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 20/03/2026

Reprise du dossier.

Courriel de VSG FUTSAL 02/04/26 (justificatif du propriétaire de l'indisponibilité de l'installation reçu).

La Commission :

-Fixe la rencontre au 17/04/2026. Prévenir l'équipe adverse

53498847 : SAINT MAURICE AJ 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 29/03/2026

Lecture du rapport de l'arbitre et du courrier de la Ville de Maisons Alfort (installations indisponibles).

La Commission reporte la rencontre au 19/04/2026.

Prévenir l'équipe adverse

FUTSAL D2

54778435 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / C'NOUES 2 Futsal D2.A du 14/03/2026 reporté au 04/04/2026

Lecture de la feuille de match (absence de l'équipe visiteuse)

La Commission entérine le 3^{ème} forfait de C'NOUES 2, qui entraîne le forfait général de l'équipe.

Avis aux clubs concernés.

54778437 : FRESNES FUTSAL 94 1 / VITRY ASC 3 Futsal D2.A du 26/03/26

Lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match (absence de l'équipe visiteuse)

La Commission entérine le 2^{ème} forfait de VITRY ASC 3.

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Les rencontres des :

½ de finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 20/04 au 26/04/2026

2 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs, paiement le jour du match

Tirage au sort des 1/2 Finales :

N°55610489 : VSG FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 C VdM Futsal du 25/04/26

Courrier & accord des deux clubs en date du 07/04/26 (changement de date).

La Commission entérine que le match se jouera le 13/04/26 à 21h00.

N°55610490 : VITRY ASC 3 / - RUNGIS US 1 C VdM Futsal du 25/04/26

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{ier} Appel de Feuille de Match :

N° 55778542 : MAISONS ALFORT FC 1 / LGD QUARTIER 1 Futsal D2-B du 30/03/2026